

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU 23 JUIN 2015**

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, KELLER, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Jean CASABONNE à Michel BARRERE-MAZOUAT  
Cédric LAPRUN à Bernard UTHURRY  
Dominique FOIX à Jean-Jacques DALL'ACQUA  
Pierre SERENA à Henriette BONNET  
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM  
Marylise GASTON à Jean-Étienne GAILLAT  
Aurélié GIRAUDON à Robert BAREILLE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE  
Christine CABON suppléante de Aimé SOUMET

Excusés : Joseph LEES, Anne VOELTZEL, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 150623-21-URB**

**ANIMATION DE LA CHARTE ARCHITECTURALE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

**CONVENTION AVEC LE CAUE64**

REÇU

le 30 JUIN 2015

SOUS-PRÉFECTURE

Mme BESSONNEAU précise que par délibération en date du 27 novembre 2014, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques, CAUE64.

Au cours de l'élaboration de la Charte architecturale du Pays d'Art et d'Histoire, il est apparu opportun de lui confier une mission d'accompagnement pour mener des actions de sensibilisation portant sur les objectifs de la Charte architecturale.

Après échanges avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques, la convention correspondante a été établie pour un montant de 1 400 € qui sera portée au budget du Pays d'Art et d'Histoire (crédits prévus au budget 2015).

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 23 juin 2015

Suivent les signatures

Affiché le 30.06.15



Le Président

Daniel LACRAMPE

**REÇU**

le 30 JUIN 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE